

## Conditions générales de promotion (au choix)

### Secrétaires des affaires étrangères

Situation actuelle de l'agent	Promotion possible pour l'agent
-------------------------------	---------------------------------

#### Conditions à remplir :

Secrétaire des affaires étrangères principal	<b>1. Nomination au choix dans le corps des conseillers des affaires étrangères</b>
--	---

*appartenir au grade de principal depuis au moins 4 ans*

*et justifier d'au moins 10 ans de services publics*

Secrétaire des affaires étrangères	<b>2. Avancement au choix au grade de secrétaire principal</b>
------------------------------------	--

*compter au moins 1 an d'ancienneté dans le 9ème échelon du grade de secrétaire*

*justifier d'au moins 7 ans de services effectifs dans un corps civil  
ou cadre d'emplois de catégorie A*

#### Commissions administratives paritaires compétentes :

1. CAP des conseillers des affaires étrangères
2. et 3. CAP des secrétaires des affaires étrangères